



Création d'un cabinet pluridisciplinaire

Par **Manoclo**, le **11/12/2010** à **15:16**

Bonjour,rnrnJe travaille actuellement au montage d'un cabinet pluridisciplinaire privé regroupant 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 1 orthophoniste, 1 éducatrice spécialisée.rnNous avons donc des statuts différents.rnNous souhaitons proposer des suivis individuels mais aussi de groupes encadrés par plusieurs professionnels.rnrnQuel statut légal pour le cabinet correspond d'après-vous à ce type d'activité ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **SARL AAGS**, le **14/12/2010** à **12:15**

Bonjour.rnrnAvez-vous l'accord de l'ordre des médecins ?rnrnSi oui, vous avez deux formules :rn- Société Civile de Moyens,rn- Société Civile Professionnelle.rnrnIl vous suffit de créer une société , de partager les locaux et les frais (salariés).rnrnVous conservez chacun votre entreprise (2035 à établir).rnrnCordialement, Olivier FARAT.

Par **Laura**, le **19/04/2011** à **15:50**

Bonjour manoclo rnrnje n'ai pas de réponse a vous apporter,rnrnPar contre j'aurais aimé savoir si vous recherchez d'autres professionnels dans votre cabinet.rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement

Par **cacocake**, le **21/04/2015** à **18:49**

Bonjour,
Je me permets de participer car j'ai en projet de créer un cabinet de groupe avec des professionnels de santé différents (orthophoniste, ergo, neuropsych, psychomot) et je me demandais comment vous aviez fait ?
Doit-on obligatoirement s'associer ? Un système de "colocation" n'est-il pas possible ?
Bien cordialement